



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Politique d'intégration

Question au Gouvernement n° 112

Texte de la question

POLITIQUE D'INTÉGRATION

Mme la présidente . La parole est à M. Éric Pauget.

M. Éric Pauget . Monsieur le secrétaire d'État chargé de la citoyenneté et de la lutte contre les discriminations, respecter les lois de la République française, faire siennes ses valeurs et reconnaître l'autorité de l'État à l'école comme dans la rue, telles sont les obligations et même les devoirs de tout citoyen français. Or, aujourd'hui, comme vous avez eu raison de le souligner, le moteur de l'intégration est malheureusement cassé.

M. Antoine Léaument. Ce n'est pas vrai !

M. Éric Pauget . La France n'assimile plus, voilà une triste vérité. Nous accueillons chaque année des centaines de milliers de personnes de nationalité étrangère. En 2023, ce chiffre était équivalent à la population de la ville de Toulouse ! Et nous ne sommes plus capables de nous assurer que ces personnes maîtrisent réellement la langue française (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP*), de nous assurer qu'elles adhèrent véritablement aux valeurs de la République, à commencer par la laïcité, l'égalité entre les hommes et les femmes et le refus du communautarisme, de nous assurer qu'elles seront capables de trouver un travail et un logement. Accueillir toujours plus sans faire respecter les conditions indispensables à l'intégration, voilà l'impasse dans laquelle l'extrême gauche essaie de nous entraîner. (*Protestations sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. Antoine Léaument. Nous, au moins, on sait ce que c'est que les valeurs de la République !

M. Éric Pauget. Comme une immense majorité de Français, les députés du groupe Droite républicaine et leur président Laurent Wauquiez ne l'acceptent plus ! Dès lors, comment entendez-vous garantir l'application des critères indispensables pour une assimilation réussie et pour une intégration républicaine ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR.*)

Mme la présidente . La parole est à M. le secrétaire d'État chargé de la citoyenneté et de la lutte contre les discriminations.

M. Othman Nasrou, *secrétaire d'État chargé de la citoyenneté et de la lutte contre les discriminations* . Je veux d'abord vous dire combien vous avez raison de dresser ce constat : oui, dans notre pays, le moteur de l'intégration est en panne. Je rappelle une conviction qui est celle du ministre de l'intérieur, Bruno Retailleau, et que je partage : pour accueillir mieux, il faut accueillir moins. (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR et sur quelques bancs du groupe EPR.*) C'est une fausse générosité que de penser qu'on peut accueillir toujours plus de nouveaux arrivants alors que nous n'avons pas la capacité de les accueillir dignement et de les intégrer

réellement.

Le Premier ministre a parlé d'une exigence à la fois de fermeté et d'humanité. Concernant la fermeté, il s'agit, en effet, d'exiger la maîtrise du français et l'assimilation des valeurs de la République. (*Mêmes mouvements.*)

M. Antoine Léaument. Vous feriez bien de les assimiler vous-même !

M. Othman Nasrou, secrétaire d'État. C'est pourquoi, conformément à la loi qui a été votée en janvier dernier, le ministère de l'intérieur va mettre en place des tests de français et des tests civiques pour tous ceux qui ont vocation à s'installer durablement sur le territoire, tests qu'il sera nécessaire d'avoir réussis avant l'obtention d'une carte de séjour pluriannuelle ou d'une carte de résident. C'est un principe qui n'est pas négociable.

Mme Eliane Kremer. Très bien !

M. Othman Nasrou, secrétaire d'État. Je tiens à dire devant la représentation nationale qu'il s'agit aussi d'une mesure d'humanité.

Mme Sandrine Rousseau. Mais bien sûr !

M. Othman Nasrou, secrétaire d'État. Car nous devons cette exigence à ceux que nous accueillons (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR*) : nous ne pouvons pas les considérer comme des habitants de seconde catégorie, qui n'auraient pas vocation à prendre leur place dans la société française, toute leur place. Ils ont vocation à participer pleinement à la vie civique et à la vie sociale de notre pays. Ils ne peuvent pas vivre en marge de notre pays, en décalage et parfois même, disons-le, en rupture avec le reste de la population. Voilà ce que nous devons éviter. Et cette exigence en matière d'intégration, c'est aussi une chance que nous leur devons.

Je vous le dis très clairement : avec le ministre de l'intérieur et sous l'autorité du Premier ministre, j'irai au bout de cette logique pour relancer le moteur de l'intégration et assurer la cohésion de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Éric Pauget.

M. Éric Pauget. Je vous remercie, monsieur le ministre ! Vous nous rassurez. Lire le français, écrire le français et parler français sont, en effet, les conditions indispensables à une assimilation réussie. Nous nous retrouvons sur ce point et je vous en sais gré. (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR.*)

Données clés

Auteur : [M. Éric Pauget](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (7^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 112

Rubrique : Immigration

Ministère interrogé : Citoyenneté et lutte contre les discriminations

Ministère attributaire : Citoyenneté et lutte contre les discriminations

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 octobre 2024

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 30 octobre 2024